

Fonctionnement de la restauration – Foire aux questions

Quelles sont les heures d'ouverture du self ?

Distribution : de 11h15 à 13h15 du lundi au vendredi

Salle : de 11h15 à 13h40

Pourquoi installer l'application « MyTurboself » sur son smartphone ?

-permet d'approvisionner son compte (de 5 à 100 repas) pour pouvoir déjeuner (montant minimum de 20 €)

-permet de réserver ses repas jusqu'à la veille avant minuit. La réservation, obligatoire, ne peut se faire que si le solde du compte est suffisant.

-permet d'annuler sa réservation jusqu'à la veille minuit.

-permet le passage aux bornes du self à l'aide du QR code même si l'utilisateur a oublié sa carte self.

Combien coûte un repas au 1^{er} septembre ?

Cela dépend de la tranche déterminée lors de la campagne de tarification sociale (obligatoire) du 1^{er} au 30 septembre 2025 via l'application MonResto&co accessible depuis l'ENT.

Suis-je obligé de réserver mon repas ?

Oui, sinon une pénalité de 1 € est appliquée.

Je suis interne, suis-je aussi obligé de réserver mes repas ?

Oui, sinon une pénalité de 1 € est appliquée.

Je suis inscrit sur un régime au forfait (interne, interne-externé ou interne-hébergé) et je ne souhaite pas diner. Dois-je supprimer ma réservation ?

Oui, sinon une pénalité de 1 € est appliquée.

Je suis au ticket et je ne souhaite pas déjeuner mais je ne peux plus enlever ma réservation du jour. Aurai-je une pénalité ?

Une pénalité de 1 € est appliquée si votre repas réservé n'est pas consommé ou si votre repas pris n'est pas réservé. L'annulation de la réservation se fera uniquement sur motif légitime inscrit au règlement du service de restauration et d'hébergement de la Région. L'intendance doit être informée par mail avant 9h (int-04500510@ac-orleans-tours.fr ou message Turboself). Ce procédé concerne uniquement la réservation du jour. Les réservations suivantes devront être annulées par la famille ou le lycéen/étudiant si l'absence se prolonge.

Pour des raisons techniques, aucune régularisation ne sera possible au-delà de 7 jours après la date d'annulation souhaitée.

Je n'ai pas ma carte de self et ne peux pas accéder à mon QR code mais j'ai réservé. Puis-je aller déjeuner ?

La personne de l'intendance présente aux bornes du self le midi peut valider votre passage mais il est nécessaire de présenter la carte du lycée. Aucune pénalité ne sera appliquée dans ce cas.

Je n'ai pas beaucoup de temps pour déjeuner ou mon état de santé nécessite un accès au self en priorité. A qui dois-je m'adresser ?

Sur place, les assistants d'éducation (AED) autorisent les élèves prioritaires à accéder aux bornes plus rapidement, mais il faut au préalable signaler sa situation à une CPE du lycée.

Pour les personnes dont l'état de santé nécessite une priorité, les infirmières fournissent un document à présenter.

J'ai des allergies, que dois-je faire ?

Consulter la liste des allergènes :

- affichée à l'entrée du self
- disponible sur l'application MyTurboself ou sur le site du lycée.

Ne pas hésiter à présenter sa situation au personnel de cuisine lors du passage à la chaîne de distribution.

Pour rappel : merci d'adopter une attitude respectueuse envers le personnel intervenant au self :

-ne pas chahuter ou s'exprimer bruyamment

-ne pas laisser trainer des restes de nourriture, d'eau à sa table.

-les pichets doivent être rapportés avec le plateau afin que les convives de fin de service puissent disposer de pichets propres.